



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Brooke.Monette@forces.gc.ca

Proposal To: National Defence Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Proposition à : Défense nationale Canada

Ce document est par le présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

| |
|--|
| Solicitation No – No de l'invitation : W8474-207946 |
| Solicitation Closes – L'invitation prend fin At – à : 14:00 EST On - le : 14 Jan 2020 |

| | |
|---|---------------------------|
| Amendment No. – No modif. 02 | Page 1 of/de 3 |
| Date : 03 Jan 2020 | |
| Title/Titre Boîtiers de transport et sacs à dos renforcés avec coussins en mousse pour le transport de matériel de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI/TI) pour les réseaux déployés des Forces armées canadiennes (FAC). | |
| Address Enquiries to – Adresser toutes questions à brooke.monette@forces.gc.ca | |
| Telephone No. – N° de téléphone 819-939-8549 | FAX No – N° de fax |
| Destination See Herein – Voir ci-inclus | |

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

| | |
|---|---------------------------------------|
| Delivery required - Livraison exigée | Delivery offered - Livraison proposée |
| Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie) | |
| Name/Nom _____ | Title/Titre _____ |
| Signature _____ | Date _____ |

Modification 02

L'objectif de la modification 02 à la DP W8474-207946 est de :

1. Mettre à jour la DP comme suit;
2. Faciliter la deuxième série de questions et de réponses.

1- À la PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, paragraphe 4.1.1.1 – Critères techniques obligatoires, CTO 4, sous-critère « G » :

Supprimer :

« La mousse doit être légère, avoir une faible densité et être en polyuréthane réticulé. »

Insérer :

« La mousse doit être légère, avoir une faible densité et être en polyéthylène réticulé. »

2- À l'ANNEXE A – BESOIN, article 4 – Exigences, paragraphe 4.2.2 – Spécifications du coussin en mousse pour le sac à dos, puce « g » :

Supprimer :

« La mousse doit être légère, avoir une faible densité et être en polyuréthane réticulé. »

Insérer :

« La mousse doit être légère, avoir une faible densité et être en polyéthylène réticulé. »

Q1

Est-il possible de remplacer la mousse de polyuréthane exigée conformément au paragraphe 4.2.2 – Spécifications du coussin en mousse pour le sac à dos de l'ANNEXE A – EXIGENCE par de la mousse de polyéthylène? La « mousse de polyuréthane à cellules fermées » n'est pas disponible, contrairement à la « mousse de polyéthylène à cellules fermées ».

R1

Oui, la mousse doit être faite de polyéthylène et non de polyuréthane. La DP a été modifiée pour corriger cette caractéristique.

Q2

Les caractéristiques des boîtiers de transport et des sacs à dos proviennent-elles d'un fabricant existant?

R2

Non

Q3

Faut-il renforcer la sécurité des boîtiers de transport à l'aide de dispositifs de localisation GPS secrets intégrés?

R3

Voir la réponse 1 à la question 1 de la modification 01 à la DP W8474-207946.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES